

accomplis. Jour et nuit, c'était un flot continu de fidèles qui se succédaient pour honorer par des exercices de piété et de dévotion, *le Saint aux miracles*, le compatissant Thaumaturge de Padoue. »

Nous avons tenu à transcrire, dans toute la simplicité, le récit de la *Legenda prima*, car si nous avions voulu dépeindre d'une autre manière ce merveilleux spectacle qui nous fait contempler dans toute sa beauté la foi généreuse des peuples de l'Italie du XIII^e siècle, nous n'aurions pu lui donner ce cachet de couleur locale qui le caractérise...

Un mois ne s'était pas écoulé depuis la mort précieuse d'Antoine, que déjà l'évêque Jacques Corrado avec tout son clergé, le gouverneur Godefroi de Lucino, à la tête des plus nobles et des plus puissants chevaliers, et tous les citoyens avaient décidé d'envoyer une ambassade solennelle au Siège Apostolique pour demander la canonisation du Thaumaturge.

Le trône pontifical était alors occupé par Grégoire IX, l'ancien cardinal Hugolin, l'ami dévoué du Pauvre d'Assise, le père et le protecteur de l'Ordre séraphique.

Le vieux pontife qui avait intimement connu Antoine, admiré sa doctrine et son éminente sainteté, accueillit avec bonté les envoyés de Padoue. Il écouta leur supplique en faveur de la glorification de celui qu'il avait appelé lui-même *l'Arche du Testament*. Sur l'avis du Sacré Collège, il confia l'examen des miracles et le procès canonique à l'évêque de Padoue, Jacques Corrado, à Jean Forzati, prieur du monastère de Saint-Benoît, et à Jean, prieur des Frères-Prêcheurs.

Après un sérieux examen des miracles opérés par l'intercession du Thaumaturge franciscain, l'Evêque et le Podestat renouvelèrent la demande de la canonisation d'Antoine, en envoyant à Grégoire IX leurs représentants respectifs choisis parmi l'élite du clergé et de la noblesse.

Les docteurs de l'Université s'associèrent au vœu général par une lettre adressée directement au Souverain Pontife, suppliant Sa Sainteté d'accéder au désir de tous les citoyens. Cette fois, la demande était appuyée par deux illustres princes de l'Eglise : Othon de Montferrat et Jacques, cardinal de Palestrina, Légats du Pape dans les provinces de Lombardie et de Vénétie.

La révision du procès fut confiée à Jean, cardinal de Sainte-Sabine. Celui-ci se mit à l'œuvre avec une telle ardeur, qu'en peu de